

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2006 à 18 H 00

Commission Finances, Commerce, Transferts intercommunaux et Ressources Humaines : réunie le 8 février 2006

Commission Culture : réunie le 31 janvier 2006

Commission Sports : réunie le 1^{er} février 2006

Commissions Urbanisme/Travaux/Environnement : réunie le 31 janvier 2006

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES

- 1 - Report d'emprunts

RESSOURCES HUMAINES

- 2 - Organisation des astreintes

AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES

- 3 - Moulin d'Eau : vente de terrains à la S.A.R.L. QUANTUM Développement
- 4 - Moulin de la Croûte : avenant n° 4 à la convention de location avec le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- 5 - Logements des gendarmes du peloton autoroutier : renouvellement du bail
- 6 - Participation pour non réalisation de places de stationnement : actualisation
- 7 - Elargissement de la rue Sarrazin : acquisition de terrains
- 8 - Relogement d'un locataire au 10 avenue de la Libération
- 9 - Changement partiel d'affectation d'un logement OPAC afin de permettre une activité libérale au n° 1 avenue Louis Aragon

ENVIRONNEMENT

- 10 - Service d'eau potable : exportation d'eau en dehors du périmètre d'affermage

MARCHES -TRAVAUX

- 11 - Liste des marchés conclus en 2005

CULTURE

- 12 - Partenariat avec l'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (AMTA) : convention
- 13 - Partenariat avec le CE Michelin : convention
- 14 - Schéma départemental d'enseignement de la musique : reversement de subventions du Conseil Général aux associations

SPORTS

- 15 - Critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives riomoises
- 16 - Championnat du Monde de Rugby des moins de 21 ans : exonération de la taxe sur les spectacles

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.